

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00470

**DISPOSITIF PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPETITIVITE (PSPC)
REGION - SOUTIEN AU PROJET EASYSMARTFACTORY (ASTREE SOFTWARE)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210047010

DATE D’AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DISPOSITIF PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPETITIVITE (PSPC) REGION - SOUTIEN AU PROJET EASYSMARTFACTORY (ASTREE SOFTWARE)

Eléments de contexte :

Le nouveau dispositif PSPC- région (Projets structurants pour la compétitivité-région) remplace l'ancien appel à projets FUI (appel à projets du Fonds Unique Interministériel). Cet appel à projets fait partie du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI). Les projets attendus visent des innovations de rupture et doivent être conduits par des consortiums rassemblant des entreprises et des partenaires académiques. Les assiettes de dépenses sont d'un montant compris entre 1 et 4 millions d'euros.

Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières doivent concerner toutes les entreprises et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Critères d'intervention de Saint-Etienne Métropole :

- Aide sous forme d'avance remboursable et/ou de subvention afin de rester cohérent avec nos dispositifs existants (Dispositif Intégré pour l'Innovation & le Numérique-D2IN) pour les startups.
- Sélection des projets selon les critères suivants :
 - impact économique du projet en termes de création d'emplois sur le territoire,
 - intervention prioritaire sur les PME.

Résultats de l'appel à projet n°2 PSPC région :

Le second appel à projets a été clôturé le 03 novembre 2020. Au regard du processus de sélection et des critères de Saint-Etienne Métropole, un projet impliquant deux partenaires du territoire pourrait être soutenu : le projet Easy Smart Factory porté par la société Astrée Software basée à Saint-Jean-Bonnefonds.

Descriptif et impacts du projet Easy Smart Factory

Le chef de file du projet est la société Astrée Software. Le projet implique les partenaires suivants : la PME Editag (13), le GIE Eurecom (06) et l'Ecoles des Mines de Saint-Etienne (42). Le coût total du projet est de 3 820 145 € dont un budget de 2 309 771 € pour la société Astrée Software.

Le projet Easy Smart Factory s'inscrit dans le cadre des technologies dédiées à l'Industrie du futur. Il a pour objectif la mise en place d'une solution globale logiciel et matériel « As A Service ». Cette solution permettra de digitaliser un atelier rapidement et en toute autonomie.

Ce projet va permettre à des industriels de petite taille (à partir de 10 personnes) d'accéder au monde de l'industrie du futur. La solution mise en place devrait faire tomber les principaux freins à la digitalisation des ateliers. De plus, l'industriel utilisateur de la solution gardera une totale autonomie sur la solution.

La solution ainsi mise en place présentera un intérêt fort pour le tissu industriel du territoire de Saint-Etienne Métropole, tissu composé de petites entreprises mécaniciennes dont l'un des enjeux aujourd'hui est la digitalisation de leurs ateliers de production.

Ce projet est stratégique pour la société Astrée Software. Le soutien de ce projet dans le cadre de l'appel à projets PSPC région devrait permettre à la société Astrée Software et aux partenaires du projet de garder une longueur d'avance face à leurs principaux concurrents.

Il devrait permettre de créer 13 emplois en 2021 au sein de la société Astrée Software. Le nombre d'embauches devrait augmenter tous les ans et le total d'emplois généré par ce projet d'ici 2029 est estimé à 167 personnes sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Les chiffres de croissance présentés sont basés sur l'expérience d'Astrée Software, ainsi pour cette société une marge nette positive sera dégagée dès 2026, à hauteur de 1,7 M€ et les prévisions de ventes sont de 11,8 M€ en 2027 et 24,2 M€ en 2029 avec une marge nette de 8,6 M€.

Le consortium en présence, de par la qualité et la complémentarité de ses expertises est entièrement en capacité de mener à bien le projet

Dans le cadre de ce projet le budget des dépenses engagées par la société Astrée Software est de 2 309 771 €. La société Astrée Software bénéficie d'une aide de la BPI qui se décompose ainsi : 327 443 € en subvention et 327 443 € en avance remboursable. Le montant de l'aide sollicitée auprès de Saint-Etienne Métropole est de 500 000 €.

Il a été proposé :

- **d'attribuer une aide sous forme de subvention d'un montant de 200 000 €, soit 8,67 % des dépenses engagées par Astrée Software (2 309 771 €) au titre du projet Easy Smart Factory, versée en 2021,**
- **d'attribuer une aide sous forme d'avance remboursable d'un montant de 300 000 € à la société Astrée Software au titre du projet Easy Smart Factory selon l'échéancier prévisionnel suivant :**

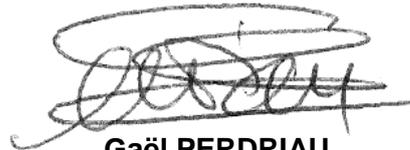
Années	Investissement	
	Avance remboursable Saint Etienne Métropole	Remboursement Astrée Software
2022	100 000 €	
2023	100 000 €	
2024	100 000 €	
2025		75 000 €
2026		75 000 €
2027		75 000 €
2027		75 000 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de convention joint au présent rapport ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement relative à ce projet et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget sur le compte investissement : SUFLI-INUM.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU